



Administration de médicaments en creche

Par **DESPLAS**, le **23/10/2008** à **19:15**

BONJOUR

eTANT AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DEPUIS 9 ANS EN CRECHE COLLECTIVE, JAIEMRAIS SAVOIR SI JE PEUX ADMINISTRER LES MEDICAMENTS EN CRECHE A DES ENFANTS SANS ENCOURIR DE RISQUES. EST CE DE MA COMPETENCE OU CELLE DE MA DIRECTRICE QUI EST PUERICULTRICE?

MERCI DAVANCE DE VOTRE REPONSE

Par **Tisuisse**, le **24/10/2008** à **12:11**

Bonjour,

Merci de ne pas écrire en majuscules. On a l'impression que vous hurlez, dommage.

Il faut voir cela avec la directrice de la crèche. Je pense que si un accord est intervenu avec les parents et que vous ayez copie de l'ordonnance avec des précision quand aux heures de prise du médicament, la quantité et la forme de cette prise, cela devrait pouvoir se faire. Mais donner un médicament sans ordonnance, surtout pas, car vous ignorez les mollécules contenues dans le médicament et les allergies éventuelles de l'enfant.